



**ANNEXE 2**

**Aménagement du poste de travail pour les agents  
confrontés à des difficultés de santé**

**Année scolaire 2024-2025**

**Je suis agent de l'Académie de Lille et je souhaite demander un aménagement de mon poste de travail, quels sont les éléments importants à retenir ?**

### Quels sont les types d'aménagement de poste ?

Je peux demander quatre grands types d'aménagements : l'aménagement organisationnel, l'aménagement matériel, l'assistance humaine et l'aménagement immatériel.

Toutes les demandes d'aménagement de poste de travail nécessitent l'avis de la médecine du travail.

### Qui peut solliciter un aménagement de poste ?

Si je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) je peux solliciter tous les types d'aménagement de poste.

Si je ne suis pas BOE, je me reporte à l'annexe 4 pour connaître les aménagements pour lesquels je peux déposer une demande, en fonction de ma situation.

### Quelles sont les étapes à retenir ?

1. Vérifier si je suis éligible en consultant l'annexe 4 de la circulaire
2. Rassembler les pièces justificatives en fonction du type d'aménagement que je souhaite solliciter (Annexe 4 de la circulaire)
3. Déposer ma demande dans Colibris, **à partir du 4 avril 2024**, dans les délais :
  - Pour un aménagement organisationnel : au plus tard le 31 mai 2024
  - Pour un aménagement matériel : pas de date butoir, je peux faire une demande durant toute l'année scolaire
  - Pour une assistance humaine : au plus tard le 6 mai 2024
  - Pour une formation ou un bilan de compétences : pas de date butoir, je peux faire une demande durant toute l'année scolaire
  - Consulter régulièrement ma messagerie académique pour prendre connaissance des messages qui me seront adressés par les acteurs du processus (médecine du travail, pôle handicap, etc.)
4. Prendre connaissance sur Colibris de la décision d'octroi ou non d'aménagement de poste

### Comment puis-je accéder à Colibris ?

Je me connecte à Colibris à partir du portail EDULINE, en suivant les instructions du tutoriel (Annexe 5).

### Qui puis-je contacter si j'ai des questions ?

- Pour signaler un problème technique dans Colibris :

### Établissements publics et privés du premier degré :

- Pour les directeurs d'école, veuillez saisir une demande dans l'application **CESELINE**

### Établissements publics et privés du second degré, CIO, GRETA :

- Pour les personnels de direction ou administratif, veuillez saisir une demande dans l'application **CESELINE**
- Pour les autres personnels et enseignants, veuillez-vous rapprocher de la direction ou le secrétariat de votre établissement

### Personnels des services académiques :

Hôtel académique	Rectorat DSDEN Nord Circonscriptions d'inspection du Nord CMS, infirmières, assistantes sociales du Nord
DSDEN Pas-de-Calais	Circonscriptions d'inspection du Pas-de-Calais CMS, infirmières, assistantes sociales, EMS du Pas-de-Calais
HERRIOT	Division de l'Enseignement Privé Département des Examens et Concours

- Toutes les demandes d'assistance doivent être saisies dans l'application **CESELINE**
- Pour poser mes questions relatives à ma situation de handicap : contacter le Pôle Handicap Académique (courriel : [amenagement-poste-travail@ac-lille.fr](mailto:amenagement-poste-travail@ac-lille.fr))
- Pour savoir où en est le traitement de mon dossier : je serai notifié(e) directement dans Colibris et sur ma messagerie académique de l'avancement de ma demande

**Un webinaire d'information est organisé le 3 avril 2024 de 13h30 à 15h. Je serai destinataire prochainement du lien de connexion, sur ma messagerie académique.**



Que faire si je souhaite contester la décision qui m'est notifiée concernant ma demande d'aménagement de poste ?

Je me reporte aux voies et délais de recours mentionnées dans la démarche Colibris.